

« [...]Comme je vous l'ai déjà mentionné, il est de l'intérêt au Gouvernement d'assumer la remunération des professions avec qui le G.O.I.D. a fait affaires, à savoir Me Lauzon et M. Carlo Tardi (Impact Communication-Marketing M.T.L. inc.), et ce, sans que le montant total de adjointe, il est clairement expliqué comment l'avocat Me Lauzon recevrait ses honoraires.

Dans la lettre du 22 novembre 2001 de madame Brigitte Pelleter, directrice de cabinet

differences.

revenir sur le fait que le montant était trop bas, c'était une autre époque avec des conditions aux victimes. On ne peut prétendre que ce qu'il avait conclu était trop bas. On ne peut donc pas n'avait pas alors sous les mains de précédents sur lesquels baser les montants qui seraient versés était évidemment engagé et payé par l'Etat, mais il était simplement chargé de régler l'entente. Il chapeau de l'impartialité au même titre qu'un notaire qui devrait le faire de manière arbitraire. Il n'y a pas de conflit d'intérêts dans le cas présent. L'avocat n'avait pas à prendre le

L'entente entre les orphelins et les orphelines

Cette question se basait sur le salaire perçu par l'avocat qui s'occupait de planifier

#### 4. Sur la question du conflit d'intérêts de l'avocat

dépuis un bon moment.

Pour finir, il faut comprendre que l'entente remonte à plus de 3 ans, et que le délai temporel pour rediscuter cette entente que vous pourriez qualififer d'injuste et d'abusive est révolu

L'entente signée. Il n'y a pas de lession dans cette entente.

D'ailleurs, il n'y a plus de possibilités de revenir sur cette entente qui fut conclue en bonne et due forme. Elle peut être considérée au même titre que celle jugée. On ne peut invoquer une suspension de la prescription dans ce dossier puisqu'il existe pas de recours juridiques possibles au sujet de sa formation qui permettrait de remettre en question la validité de l'entente de l'avocat.

acceptée par les orphelins capables et majeurs.

Validité de l'entente. En effet, elle était parfaitement légitime étant donné que l'entente fut convenue avec un avocat très expérimenté dans ce domaine, soit Me Lauzon et que l'entente fut malgré tout